Congé de Formation Professionnelle (CFP)

NON à l'arbitraire !

MAINTIEN du BAREME pour les départs !

Face à la décision de la Directrice Académique d'accorder les départs en CFP cette année **selon son bon vouloir**, en fonction de son appréciation personnelle de « l'utilité de la demande » (sic), les élus SNUDI-FO ont demandé un vote à la CAPD du vendredi 3 mars dernier **pour le maintien du Barème en vigueur** depuis toujours dans notre département : l'ancienneté de la demande avec les discriminants en cas d'égalité.

La DASEN a indiqué que « l'Administration n'a pas à participer à ce vote » !

Le vœu suivant a donc été adopté à l'unanimité des élus du personnel.

« *Considérant que de nombreux enseignants du département sont en attente de leur départ en Congé Formation Professionnelle depuis 9 ans, 8 ans, 7 ans, etc****., la CAPD demande le MAINTIEN du barème en vigueur dans notre département*** *pour l'octroi des départs en CFP, c'est-à-dire le maintien du barème basé sur l'ancienneté de la demande et des discriminants en vigueur, en cas d'égalité de barème.* »

Le SNUDI-FO invite tous les collègues et tous les syndicats **à signer** et **à faire signer d'urgence** la pétition suivante qui sera remise à la DASEN.

Nous enseignants soussignés, exigeons le maintien du barème basé sur l'ancienneté de la demande et des discriminants en vigueur en cas d'égalité de barème pour les départs en CFP.

NOM – Prénom	Ecole – Etablissement Commune	Signature

A RETOURNER A : **SNUDI-FO B.P. 80010 84004 AVIGNON cedex 01** ou **snudi.fo84@free.fr**